

Mécanisme d'évaluation indépendant

Rapport sur les résultats :
Côte d'Ivoire 2022-2024

Open
Government
Partnership



Independent
Reporting
Mechanism

Table des matières

Sommaire exécutif.....	2
Section I. Observations clés	5
Section II. Premiers résultats	8
Section III. Participation et co-création	19
Section IV. Méthodologie	23
Annexe I. Données par engagement	25

Sommaire exécutif

Le quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire a notamment accru la participation civique dans l'évaluation des services publics, la lutte contre la corruption, et il a fait progresser la gouvernance environnementale. La collaboration entre le gouvernement et la société civile dans le cadre du PGO a continué de se renforcer. Les principaux progrès accomplis concernent les engagements mis en œuvre conjointement. D'autres engagements, en revanche, présentent des progrès limités par manque de cohérence avec les valeurs d'un gouvernement ouvert.

Mise en œuvre

Même si le quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire a présenté des niveaux d'achèvement élevés, ses premiers résultats restent limités. Le lien de certains engagements avec les valeurs de gouvernance ouverte était ténu, tandis que d'autres se heurtaient à des obstacles au niveau de leur mise en œuvre. Seuls deux des onze engagements ont obtenu des premiers résultats à la fin de la période de mise en œuvre.

Ce rapport présente des analyses détaillées des Engagements 4, 6 et 9, deux engagements ayant accompli des progrès notables pour renforcer la participation de la société civile dans les prises de décision gouvernementales.

Par le biais de l'Engagement 4, le gouvernement a lancé la première Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption de la Côte d'Ivoire qui sera mise en œuvre en partenariat avec la société civile, le secteur privé et le public.

Dans le cadre de l'Engagement 6, des membres de la société civile ont mené des enquêtes de satisfaction afin de fournir aux ministères des retours d'informations sur les services publics. Les entités gouvernementales des secteurs de l'éducation et de la finance ont exploité ces résultats pour améliorer leurs services.

Dans le cadre de l'Engagement 9, la Côte d'Ivoire a adopté un nouveau Code de l'environnement qui inscrit le droit à l'information, à la participation et à la responsabilité dans la gouvernance environnementale. Ce code stipule

Un coup d'œil

NIVEAU D'ACHÈVEMENT

8/11

Engagements achevés ou substantiellement achevés

PREMIERS RÉSULTATS

3/11

Engagements avec premiers résultats

0/11

Engagements ayant obtenu des résultats significatifs

OBSERVATIONS CLÉS

- L'approche pour un « État ouvert » gagne du terrain.
- Les engagements mis en œuvre qui bénéficiaient d'une forte participation de la société civile affichent davantage de progrès.
- Le gouvernement et la société civile poursuivent leur collaboration par le biais du PGO, et ouvrent la voie à la création d'un secrétariat du PGO.
- Les engagements du plan d'action précédent reconduits dans le présent plan continuent de se heurter à des obstacles de mise en œuvre.

Exigences minimales respectées lors de la mise en œuvre : Oui

notamment que les associations, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont le droit de participer à la prise de décision, à la planification et à l'évaluation des politiques environnementales. Au moment de la rédaction du présent rapport, les décrets d'application étaient en cours d'élaboration pour promulguer ce code.

Plus de la moitié des engagements du plan d'action ont été achevés de manière substantielle ou en totalité. Ce résultat est comparable à celui du plan d'action précédent. Toutefois, ces niveaux d'achèvement élevés n'ont donné lieu à aucun premier résultat notable. Les Engagements 3, 2, 5, 8 et 10 ont poursuivi des pratiques gouvernementales positives qui existaient déjà. Le MEI n'a trouvé aucun élément attestant que ces engagements aient élargi l'ambition ou le champ de ces réformes concernant la police, la transparence budgétaire, la déclaration de patrimoine et la participation des citoyens à la lutte contre l'inflation et au signalement des infractions en matière de construction, de logement et d'urbanisme. Si les Engagements 1 et 2 ont été signalés comme prometteurs durant l'examen du plan d'action, leur niveau de mise en œuvre est néanmoins limité en matière de budgétisation participative dans les collectivités territoriales et de protection des consommateurs. L'insuffisance des preuves relatives à l'Engagement 11 a eu une incidence sur la capacité du MEI à évaluer les premiers résultats.

Participation et co-création

Un comité interministériel de haut niveau ainsi qu'un comité technique de travail continuent de piloter le processus de PGO de la Côte d'Ivoire. Le comité technique a été affecté par un taux de rotation de personnel élevé et a notamment changé de président pendant la période de mise en œuvre, en raison des élections et de la réorganisation administrative qui a suivi¹. Le comité technique s'est efforcé de réduire ce problème à l'avenir en nommant des représentants suppléants. Les réformateurs procèdent actuellement à l'institutionnalisation du PGO par le biais de règlements visant à établir un secrétariat du PGO. Entre-temps, le comité a élaboré un règlement intérieur ainsi qu'un code de déontologie afin de régir ses opérations. Par ailleurs, le Parlement de Côte d'Ivoire a rejoint le PGO et prévoit de soumettre un Plan pour un Parlement Ouvert en 2025². La commune de Ouélé est notamment devenue la première entité infranationale de Côte d'Ivoire à rejoindre le Programme Local du PGO en 2024³.

La participation de la société civile a continué de se renforcer, avec une plus grande implication au niveau de la mise en œuvre et du suivi du quatrième plan. La société civile a notamment soutenu la mise en œuvre des engagements relatifs à la participation citoyenne (2, 3, 4 et 6). Bien qu'il soit participatif, le processus de co-création aurait toutefois pu donner aux parties prenantes les moyens d'effectuer une analyse suffisante des objectifs des engagements et d'aligner ceux-ci avec les perspectives de réforme et de durabilité. Un représentant de la société civile a déclaré que certains engagements auraient pu être prolongés sur plusieurs années, alors que d'autres n'auraient pas dû être conservés car ils n'étaient pas réalisables⁴. Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire a satisfait à toutes les exigences minimales établies par les normes de participation et de co-création du PGO.

Mise en œuvre dans le contexte

Les élections d'octobre 2023 et la réorganisation gouvernementale qui a suivi ont donné lieu à divers changements au niveau de la gouvernance du PGO⁵. Le ministère chargé de la bonne gouvernance a été fermé, ce qui a entraîné son retrait du comité technique et son remplacement par le programme de renforcement des capacités⁶. La réorganisation des ministères de l'Économie, des Finances et du Budget a eu un impact supplémentaire sur la composition du Comité Technique. De plus, le Point de Contact du PGO a été remplacé par une personne

impliquée dès le début dans les travaux liés au PGO de la Côte d'Ivoire. Les élections régionales et municipales de septembre 2024 ont également contribué à différer la mise en œuvre de l'Engagement 1 concernant le budget participatif au niveau municipal⁷.

¹ Les arrêtés et les informations du comité technique sont disponibles ici : <https://web.ogp.gouv.ci/cadre-institutionnel/>

² « Adhésion au Principe du Parlement Ouvert, » Assemblée Nationale, 27 juin 2024, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/07/Cote-dIvoire_Joining-Open-Parliament_20240627.pdf.

³ « Ouellé, Côte d'Ivoire », Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/members/ouelle-cote-divoire>.

⁴ Dongo Kwamé Kouman (Chargé de formation à Transparency Justice et membre du Comité Technique du PGO issu de la société civile), entretien avec le chercheur du MEI, 1^{er} avril 2025.

⁵ « Côte d'Ivoire : le nouveau gouvernement compte 33 ministres dont 2 ministres délégués, » 17 octobre 2023, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=12106>.

⁶ « Gouvernement : une équipe de 32 membres dont deux nouveaux entrants formée, » Gouvernement de Côte d'Ivoire, 20 avril 2022, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=13419>.

⁷ « Élections de conseillers régionaux et municipaux : le gouvernement fixe la date au 02 septembre 2023, » Gouvernement de Côte d'Ivoire, 19 avril 2023, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=15074&d=5>.

Section I. Observations clés

Les observations clés ci-dessous présentent des réflexions sur le cycle du quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire. Ces enseignements visent à soutenir les futurs plans d'action de la Côte d'Ivoire ainsi que le parcours vers un gouvernement ouvert de manière plus large.

Observation 1 : L'approche pour un « État ouvert » gagne du terrain.

Au cours des dernières années, les efforts déployés par la Côte d'Ivoire en matière de gouvernement ouvert se sont étendus au-delà de l'administration pour inclure le Parlement, l'Autorité anti-corruption et les entités locales. Le premier plan pour un Parlement ouvert de la Côte d'Ivoire devrait être soumis en 2025. Il est complété par un engagement du cinquième plan d'action qui vise à renforcer la participation dans les processus législatifs et budgétaires¹. Il s'agit-là d'une initiative prometteuse dans la mesure où les réformes ambitieuses liées au gouvernement ouvert nécessitent souvent la mise en place de mesures législatives, d'allocations budgétaires et d'une surveillance parlementaire.

En 2024, la commune de Ouellé a été la première à rejoindre le Programme Local du PGO de Côte d'Ivoire². Un engagement du cinquième plan d'action soutiendra une cohorte pilote de communes dans le cadre du renforcement du gouvernement ouvert, avec l'intention d'étendre ce programme à toutes les communes à plus long terme. Enfin, l'Autorité de lutte contre la corruption a soumis un engagement au Défi du gouvernement ouvert qui vise à élaborer une loi protégeant les lanceurs d'alerte d'ici 2028³.

Au vu de cette dynamique d'actions diverses, le Comité Technique peut envisager d'élaborer une approche d'« État ouvert » pour coordonner les réformes et maximiser leur impact. Les membres de la région présentent diverses approches. Le Comité Technique du Kenya réunit des représentants des comtés, du pouvoir judiciaire, du parlement, de l'exécutif et de la société civile qui coordonnent les efforts⁴. Le Maroc a, quant à lui, renforcé l'accès à l'information en déployant des efforts complémentaires au niveau de ses plans d'action nationaux, locaux et parlementaires⁵.

Observation 2 : Les engagements mis en œuvre qui bénéficiaient d'une forte participation de la société civile affichent davantage de progrès.

L'Engagement 4 relatif à la lutte contre la corruption, l'Engagement 6 concernant la gestion de la fonction publique, et l'Engagement 9 portant sur le code de l'environnement sont ceux qui ont affiché le plus de progrès grâce à une forte participation de la société civile. Conçus pour être mis en œuvre en partenariat avec la société civile, ces trois engagements ont contribué à renforcer les mécanismes de participation continue du public. Les représentants de la société civile ont souligné leur importante participation dans la finalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption de l'Engagement 4, adoptée en juin 2024, qui met en place un cadre pour leur participation continue à la mise en œuvre⁶.

De même, le Code de l'environnement, adopté dans le cadre de l'Engagement 9, inscrit la participation du public, et notamment celle des groupes marginalisés, dans la gouvernance environnementale. Néanmoins, la mise en application de ce code par le biais d'arrêtés de mise en œuvre est encore loin d'être acquise. Conformément à l'Engagement 6, la société civile a dirigé de bout en bout le processus d'enquêtes de satisfaction destinées à la fonction publique. Après avoir été formés, des membres de la société civile ont collecté, traité et analysé les

données obtenues⁷. La société civile a également contribué à la diffusion des résultats en présentant les conclusions de ces enquêtes aux organismes gouvernementaux compétents, lesquels ont agi sur la base de celles-ci. Les prochaines étapes comprennent l'institutionnalisation de la participation de la société civile à la réalisation d'enquêtes dans l'ensemble des secteurs publics et, au-delà, de la disponibilité du soutien des partenaires.

Observation 3 : Le gouvernement et la société civile poursuivent leur collaboration par le biais du PGO, et ouvrent la voie à la création d'un secrétariat du PGO.

La co-crédation et la participation dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action ont montré des signes de progrès qui pourraient constituer une base solide pour l'institutionnalisation du PGO en Côte d'Ivoire. Des textes juridiques ont également été soumis au gouvernement dans le but de créer un secrétariat permanent du PGO. Bien que ce processus ait pris du temps, le Point de Contact du PGO de Côte d'Ivoire a constaté que le gouvernement était ouvert à cette possibilité⁸.

En attendant la création de ce secrétariat, le Comité Technique a élaboré des documents pour préciser les rôles et les responsabilités de chaque membre dans le développement et la mise en œuvre des plans d'action, dont un règlement intérieur et un code de déontologie⁹. Le règlement intérieur détaille l'organisation et le fonctionnement du Comité et désigne un remplaçant pour chaque membre. Un membre du Comité Technique représentant la société civile salue cette initiative car elle pourrait stabiliser le fonctionnement du comité¹⁰. Au moment de la rédaction du présent rapport, le processus de désignation des remplaçants était en cours. De plus, le comité a mis en place des commissions thématiques afin de faciliter ses opérations relatives aux consultations publiques, à la gouvernance, aux visites institutionnelles et aux livrables. Tous les membres du comité ont également signé un code de déontologie qui vise à créer un environnement de travail positif et qui rappelle aux membres qu'ils doivent reproduire les principes du PGO¹¹.

Observation 4 : Les engagements du plan d'action précédent reconduits dans le présent plan continuent de se heurter à des obstacles de mise en œuvre.

La Côte d'Ivoire a reconduit les Engagements 1, 2 et 5 du plan d'action précédent. En dépit des enseignements tirés, ces engagements n'ont pas produit de résultats notables à la fin de la période de mise en œuvre. La moitié de ces engagements visent des réformes politiques dont la mise en œuvre prend du temps en raison de la lenteur des procédures administratives. Un représentant de la société civile a fait remarquer que ces engagements nécessitent un cycle de mise en œuvre d'au minimum quatre ans¹². D'autre part, les Engagements 2 et 5 ont maintenu les pratiques gouvernementales en place et n'ont ni élargi ni introduit de nouvelles réformes. Si le cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire prévoit à nouveau une durée de deux ans, il comprend néanmoins deux engagements d'une durée de quatre ans. Le cinquième plan d'action continue de développer certains domaines politiques, comme la transparence budgétaire et la protection des consommateurs, sans toutefois reconduire les engagements originaux. À l'avenir, les réformateurs pourraient envisager l'éventualité d'un plan d'action de quatre ans afin de déterminer s'il pourrait constituer un délai réalisable pour mettre en œuvre des réformes de gouvernement ouvert ambitieuses.

¹ « Plan d'action national de gouvernement ouvert de Côte d'Ivoire 2024-2026 », PGO Côte d'Ivoire, 7 janvier 2025, <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2024-2026>.

² « Ouellé, Côte d'Ivoire », Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/members/ouelle-cote-divoire>.

³ « Côte d'Ivoire : Élaborer un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte » Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/members/cote-d%27ivoire/commitments/ci0058>.

⁴ « Le parcours de gouvernement ouvert du Kenya », Partenariat pour un gouvernement ouvert, juin 2025, <https://www.opengovpartnership.org/kenyas-open-government-journey/>

⁵ Sabrina Nassih, « Examen du plan d'action du MEI : Maroc 2024–2028, » Partenariat pour un gouvernement ouvert, 27 mai 2025, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/05/Morocco_Action-Plan-Review_2024-2028_EN.pdf.

⁶ Esther Adou-Coulibaly (Directrice de la Coopération à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance), entretien avec le chercheur du MEI, 7 mars 2024.

⁷ CIREF est un cabinet de conseil recruté dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux Citoyens (PAGDS), afin de faciliter la réalisation d'enquêtes.

⁸ Chantal Angoua (Présidente du Comité Technique du PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 20 mars 2025 ; Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

⁹ Documents mis à la disposition du chercheur du MEI.

¹⁰ Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

¹¹ Documents mis à la disposition du chercheur du MEI.

¹² Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

Section II. Premiers résultats

Cette section analyse les engagements du plan d'action qui ont obtenu les premiers résultats les plus positifs. Pour évaluer ces premiers résultats, le MEI tient compte de l'objectif des engagements, du contexte national, du domaine politique et des preuves de changements. L'évaluation des premiers résultats par le MEI se base sur l'ampleur des changements qui se sont produits et sur les preuves indiquant que le changement devrait être pérenne.

Tableau 1. Engagements avec premiers résultats

Engagement 4 : mise en place d'une stratégie et de structures de mise en œuvre pour des efforts collaboratifs de lutte contre la corruption.
Engagement 6 : implication de la société civile dans la collecte, l'analyse et la diffusion d'enquêtes de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics dans les domaines de l'éducation et de la finance
Engagement 9 : adoption d'un nouveau Code de l'Environnement qui inscrit la participation du public, la transparence et la redevabilité dans la gouvernance environnementale.

Engagement 4 : Participation citoyenne dans la lutte contre la corruption

Responsable de la mise en œuvre : Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)

Contexte et objectifs

Cet engagement visait à adopter et à diffuser la stratégie de lutte contre la corruption de la Côte d'Ivoire élaborée dans le cadre du plan d'action précédent. Le processus d'élaboration de la stratégie a débuté en septembre 2021 dans le cadre du troisième plan d'action du Partenariat pour un gouvernement ouvert de la Côte d'Ivoire¹. Il comprend la discussion et la validation d'une étude diagnostique sur la corruption, ainsi qu'un atelier multipartite destiné à développer des outils pour concevoir, opérationnaliser et suivre la stratégie².

La première Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) 2024-2028 de la Côte d'Ivoire a été soumise au gouvernement par l'intermédiaire du Premier ministre pour adoption en juin 2024. La SNLC s'appuie sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et sur les Objectifs de développement durable (ODD)³. Elle intègre également les conclusions de l'évaluation mutuelle du GAFI sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, réalisée en juin 2023⁴.

Premiers résultats : Résultats modérés

En décembre 2024, cet engagement avait permis des avancées modestes en matière de participation du public à la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la SNLC 2024-2028 a été adoptée le 12 juin 2024⁵. Cette stratégie crée un cadre de collaboration entre le gouvernement, la société civile, le public et le secteur privé pour lutter contre la corruption.

La stratégie a été élaborée et modifiée dans le cadre d'un processus participatif, bien qu'elle n'ait pas suivi les étapes initialement prévues dans le plan d'action (Jalon 1). Après la transmission du document de stratégie au Premier ministre, celui-ci a demandé que la question du blanchiment de capitaux soit intégrée, la Côte d'Ivoire figurant sur la liste grise du Groupe d'action financière

(GAFI)⁶. La HABG a donc organisé des réunions techniques avec certains comités gouvernementaux afin de mettre à jour la stratégie. Les parties prenantes ont validé les modifications à apporter à la stratégie lors de deux ateliers tenus en septembre et en novembre 2024. Le coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO (PSCI-PGO) a indiqué qu'il y avait eu une large participation de ses membres lors de l'élaboration, ainsi que des comités locaux de lutte contre la corruption⁷. Un autre membre de la société civile⁸ a souligné que la PSCI-PGO avait approuvé le document de stratégie tel que modifié et salué la place importante accordée à la participation de la société civile. La stratégie actualisée en novembre 2024 demeure la version finale officielle, bien qu'elle ait été modifiée après sa validation par le gouvernement, selon un représentant de la HABG⁹.

La SNLC vise à renforcer la transparence, l'intégrité et la redevabilité au sein des institutions en associant la société civile et le secteur privé à la lutte contre la corruption. La stratégie définit cinq objectifs généraux concernant le renforcement du cadre juridique, les contrôles internes et externes, les performances et l'accessibilité de l'administration publique, le renforcement des institutions de prévention et d'atténuation de la corruption, et le développement d'une culture citoyenne rejetant la corruption. On s'attend à ce que la mise en œuvre des quatre composantes de la stratégie mobilise l'ensemble des acteurs de l'écosystème de lutte contre la corruption, y compris les institutions publiques, le secteur privé et la société civile¹⁰. Au moment de la rédaction du présent rapport, la stratégie était en cours de mise en œuvre à travers un Plan national de lutte contre la corruption élaboré en novembre 2024 et lancé en juillet 2025, ainsi qu'un Plan de Travail annuel pour 2025¹¹.

Le potentiel de cet engagement à contribuer à une réforme durable est renforcé par la mise en place d'organes de mise en œuvre multipartites et par l'allocation de fonds dédiés. Les organes chargés de la mise en œuvre de la SNLC comprennent le Comité national de pilotage (CoNaPil), le Comité technique, l'Unité de suivi et d'évaluation et les structures d'exécution. Six représentants de la société civile siègent au comité technique et un, Social Justice, la section ivoirienne de Transparency International, siège au comité de pilotage¹². Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a alloué les deux tiers du budget de mise en œuvre de la stratégie. La HABG indique que les partenaires internationaux et le secteur privé apporteront un appui financier et technique, notamment à travers le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du programme « Transparency Côte d'Ivoire ». Ainsi, le financement de la mise en œuvre est assuré jusqu'en 2025¹³.

La transparence, la redevabilité et la participation du public sont spécifiquement inscrites dans les piliers 3 et 5 de la stratégie. Le pilier 5 prévoit la participation de la société civile et du secteur privé, notamment à travers la sensibilisation du public à la corruption, la réalisation d'enquêtes sectorielles sur la corruption et la satisfaction des usagers vis-à-vis des services administratifs, l'organisation de formations dans les 31 régions sur la prévention et la lutte contre la corruption, le suivi citoyen ainsi que l'implication des acteurs de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions menées. La HABG a précisé que la société civile facilitera le suivi citoyen et contribuera directement au suivi et à l'évaluation du programme. En tant que membre du comité technique, la société civile participera également à la rédaction des rapports périodiques prévus¹⁴. Le pilier 3 prévoit la mise en place d'un code de déontologie de la fonction publique, d'une charte d'éthique dans les structures publiques, de dispositifs de suivi du respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle dans les structures publiques, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de communication interne et externe sur les missions et procédures.

La HABG prévoyait de réaliser les jalons 2 et 3, qui étaient inachevés à la fin de la période de mise en œuvre. Le lancement de la stratégie (Jalon 2) a été remplacé par l'atelier technique sur la modification de la stratégie, organisé en novembre 2024. L'autoévaluation de la Côte d'Ivoire¹⁵ mentionne le lancement de la stratégie et sa diffusion (Jalon 3) comme étapes de la prochaine phase de mise en œuvre. La HABG a indiqué que les activités de diffusion avaient débuté et que des brochures d'information avaient été conçues à cet effet¹⁶. Toutefois, le MEI n'a pas pu trouver le document final de la SNLC sur le site Web de la HABG ni sur aucune autre plateforme numérique gouvernementale¹⁷.

Pour l'avenir

Les structures, la stratégie et les financements mis en place indiquent que cet engagement constitue une étape clé vers des réformes ambitieuses sur le long terme. Le cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire poursuit des engagements de lutte contre la corruption, notamment un engagement du Défi du gouvernement ouvert visant à réviser et à renforcer la législation sur la protection des lanceurs d'alerte, comme le prévoit la SNLC¹⁸. C'est l'occasion pour la HABG de continuer à capitaliser sur l'enthousiasme que manifeste la société civile pour la lutte contre la corruption. Bien que l'élaboration et la mise en œuvre de la SNLC aient inclus la société civile, un représentant de celle-ci a exprimé des préoccupations quant à la réalité de cette participation et au manque d'informations sur les ressources financières consacrées à la mise en œuvre¹⁹. La HABG pourrait également continuer à rendre les informations relatives à la stratégie accessibles au public, au moyen d'explications simplifiées dans les langues locales, diffusées à travers les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

La HABG pourrait s'inspirer des différentes pratiques du Chili pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption, dans une optique d'apprentissage entre pairs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intégrité publique (ENIP)²⁰, la Commission consultative présidentielle pour l'intégrité publique a mis en place un mécanisme et une plateforme²¹ de suivi et de supervision de l'avancement de la stratégie. Cette plateforme, conçue à partir des activités liées aux mesures stratégiques, propose des outils de téléchargement et de visualisation des données, avec des informations accessibles et ouvertes à toute personne intéressée. Elle permet d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie en rendant ces avancées transparentes et en facilitant la participation et le contrôle citoyens.

Engagement 6 : enquêtes de satisfaction participatives sur la délivrance des services publics

Responsables de la mise en œuvre : Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption/Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)

Contexte et objectifs

Cet engagement visait à documenter les retours d'expérience et les attentes des usagers sur la délivrance des services publics. Bien que le gouvernement ait utilisé divers outils comme des applications de rétroaction afin de recueillir des commentaires sur ces services, l'absence d'enquêtes régulières et institutionnalisées a limité la disponibilité de données sur la satisfaction des usagers²². La satisfaction des citoyens concernant la délivrance des services publics est une priorité gouvernementale, particulièrement depuis 2017²³.

Avec cet objectif en vue, les consultations publiques menées avec le gouvernement ont abouti à l'Engagement 6 qui consiste à suivre et à évaluer le niveau de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics en matière d'éducation et d'inclusion financière de 2022 à 2025. Ces efforts bénéficiaient du financement supplémentaire accordé par l'Association internationale de développement (IDA) au Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux Citoyens (PAGDS). Le versement des fonds par la Banque mondiale est lié à une augmentation de 5 % au minimum du niveau de satisfaction des usagers par rapport à l'année précédente, selon les résultats de l'enquête menée dans le cadre de ce programme²⁴.

Premiers résultats : Résultats modérés

Cet engagement a donné lieu à des progrès notables en matière de participation de la société civile dans l'évaluation de la délivrance des services publics. Le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) a déployé des efforts cohérents en vue d'inclure des membres de la société civile dans la préparation, la collecte, l'analyse et la diffusion des données des enquêtes de satisfaction. Cet engagement a renforcé la transparence et la redevabilité de l'administration publique, et élargi la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Les résultats de l'enquête ont contribué à modifier les services gouvernementaux afin de répondre aux préoccupations des citoyens.

Les quatre jalons de cet engagement ont été achevés. Le premier jalon visait à former 50 acteurs de la société civile pour leur permettre de réaliser des enquêtes. Des progrès significatifs ont été accomplis. Une cinquantaine de membres de la société civile ont été formés à Yamoussoukro en février 2023 afin de réaliser les enquêtes de 2023, et une soixantaine d'autres participants ont été formés pour réaliser les enquêtes de 2024²⁵. Les représentants du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) ont déclaré que le but de cette formation était de préparer les participants issus de la société civile à maîtriser les outils de collecte de données, à savoir un formulaire papier et une tablette tactile²⁶.

Conformément au Jalon 2, deux enquêtes ont été réalisées au cours de la période de mise en œuvre : la première a été conduite de février à septembre 2023 (pour l'année 2022) et la seconde de février à septembre 2024 (pour l'année 2023)²⁷. La première enquête portait sur 54 membres de la société civile dans la collecte de données de 7 720 usagers des services publics. Ces personnes ont participé au traitement des données aux côtés du PPRC et de CIREF, une société d'assistance technique. Durant le déroulement de la première et de la deuxième enquête, le PPRC a introduit des modifications reflétant les enseignements tirés de la mise en œuvre de la première année, et les suggestions faites par les OSC afin d'améliorer ce processus.

Plusieurs changements ont été introduits dans la deuxième enquête afin de renforcer le rôle joué par la société civile. Premièrement, les participants issus de la société civile ont été chargés de constituer un échantillon de 8 224 usagers, sous le contrôle du PPRC et de CIREF²⁸.

Deuxièmement, des superviseurs ont été désignés parmi la soixantaine de collecteurs de données issus de la société civile pour soutenir les enquêtes. Six zones d'enquêtes ont été identifiées et couvertes par sept superviseurs (un par zone). Le quartier d'Abidjan était couvert par deux superviseurs car il s'agit d'une zone très étendue. La troisième innovation, liée au troisième jalon, était la suivante : les membres de la société civile ont effectué le premier niveau d'analyse qualitative des données de la deuxième enquête en se basant sur les guides d'entretien qu'ils avaient administrés²⁹. La mise en place d'un comité de surveillance a constitué un défi permanent. Les représentants du PPRC ont toutefois indiqué que le PADGS possède un secrétariat technique composé de Points focaux travaillant dans les ministères concernés³⁰. Le

cadre de suivi était opérationnel et s'accompagnait d'un comité de pilotage, mais ses réunions n'étaient pas régulières.

Les données des enquêtes ont été diffusées en plusieurs étapes, conformément au Jalon 4³¹. Des versions électroniques des rapports ont été envoyées aux usagers interrogés par les enquêteurs. Des versions papier ont été envoyées à une liste de personnes qui comprenait 31 préfets et 31 directeurs régionaux relevant des ministères concernés ainsi qu'à des personnes ressources dans les départements couverts par les enquêtes. Le PPRC a également utilisé ses propres canaux de communication, y compris ses groupes WhatsApp, pour diffuser ces rapports, et il a veillé à ce que les tournées d'enquêtes mentionnent les résultats des enquêtes précédentes. Bien que le premier rapport de 2022 soit disponible en ligne³², les autres rapports n'avaient pas encore été publiés sur le site Web ou la page Facebook du PPRC en mai 2025³³. Le PPRC et des membres de la société civile ont rencontré 10 directions des quatre ministères chargés de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et technique et de l'économie afin de présenter les résultats. Les membres de la société civile ont pris l'initiative de présenter les résultats de la deuxième enquête. Apparemment, des recommandations auraient été formulées et des échanges directs auraient eu lieu pour demander aux gestionnaires de la fonction publique d'examiner ces recommandations³⁴.

La membres de la société civile et les représentants du PPRC estiment que les enquêtes précédentes ont déjà permis d'obtenir des résultats notables³⁵. Dans le domaine de l'éducation, les recommandations et les échanges qui ont suivi lors des séances de retour d'expérience ont facilité l'utilisation de la plateforme d'affectation des élèves. En 2018 et 2022, le gouvernement a lancé un système d'affectation et d'orientation en ligne des élèves admis en classe de 6^{ème} et de 2^{nde}³⁶. Les enquêtes ont toutefois révélé que certains parents vivant dans des régions éloignées ont du mal à utiliser cette plateforme par manque de réseau. De plus, ce système affectait parfois certains élèves à une école éloignée, alors qu'une école avait récemment été construite près de chez eux. Suite à ces résultats et aux recommandations de la société civile, le ministère de l'Éducation Nationale a demandé aux départements en charge des affectations de prioriser les élèves qui se trouvaient dans ce type de cas avant d'ouvrir la plateforme à tous les autres candidats³⁷.

Le Trésor public a également amélioré ses services suite aux résultats et aux recommandations de l'enquête. Les Ivoiriens utilisent les applications « TresorPay » et « TresorMoney » pour régler les factures des services publics et recevoir des fonds, alors qu'auparavant le Trésor facturait des frais de transaction pour ces opérations. Ces frais furent supprimés au vu des résultats de l'enquête, qui ont également révélé que les utilisateurs avaient du mal à comprendre la différence qui existe entre les applications gratuites et certains opérateurs privés comme Wave ou Orange Money. L'enquête de 2025 devrait permettre de recueillir des retours d'expérience sur ces améliorations³⁸.

Pour l'avenir

Les représentants du PPRC s'attendent à ce que cette réforme se poursuive, même si elle n'a pas été intégrée au cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire. Le coordinateur du PPRC a indiqué que le ministère des Finances et du Budget a soulevé la question de la poursuite des PADGS avec la Banque mondiale au-delà de 2025. Une délégation de la Banque mondiale devrait aller rencontrer le ministère au début du mois de juillet 2025. Le Coordinateur a bon espoir que la Banque mondiale approuve une deuxième phase de 3, voire 5 ans³⁹.

Cette réforme pourrait élargir considérablement le gouvernement ouvert à plus long terme si elle devient une pratique courante à travers tous les secteurs de la fonction publique. Le PPRC a également examiné la poursuite de cette réforme avec l'Observatoire du service public (OSEP), comme cela a été recommandé dans l'Examen du plan d'action. Le PPRC et l'OSEP ont convenu que l'OSEP serait intégré à la supervision des enquêtes en cours et que les enquêtes relatives aux services publics menées par ces deux organismes seraient regroupées, avec l'implication de la société civile⁴⁰.

Les réformateurs prévoient également d'étendre ces sujets à des services publics autres que l'éducation et le Trésor, et de mobiliser d'autres ressources. Pour aller de l'avant, les réformateurs pourraient envisager d'institutionnaliser ces enquêtes participatives par le biais de l'OSEP, dont le rôle est transversal. Cela pourrait contribuer à pérenniser ces pratiques au-delà du financement assuré par la Banque mondiale et à couvrir d'autres domaines concernés par les services publics. La Côte d'Ivoire pourrait également ajouter cet engagement et le poursuivre dans le cadre du cinquième Plan d'action du PGO, comme le permettent les nouvelles règles du PGO⁴¹.

Engagement 9 : faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement

Responsables de la mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)

Contexte et objectifs

Le Code de l'environnement de la Côte d'Ivoire a été promulgué pour la première fois en 1996⁴². Bien que ce document ait été révisé en 2014, le gouvernement a constaté que le code présentait encore des faiblesses et des lacunes. Ces problèmes concernent notamment les nouveaux défis environnementaux comme la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, le développement de la fiscalité environnementale, et l'implication des collectivités territoriales, du secteur privé et des associations de protection de l'environnement. L'Engagement 9 visait à actualiser le code et à le promouvoir afin de faire évoluer les comportements pour préserver l'environnement et sensibiliser l'opinion publique au développement durable.

Premiers résultats : Résultats modérés

À travers cet engagement, le gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté un Code de l'Environnement révisé qui inscrit la transparence, la participation, la redevabilité et l'inclusion dans la gouvernance environnementale. Le nouveau code reflète les contributions de la société civile, comme le renforcement du droit des communautés à participer à la gestion de leur environnement. Cet engagement a été entièrement achevé par l'adoption législative du code et sa diffusion. Le MEI avait précédemment évalué que cet engagement présentait un potentiel de résultats incertain, car sa pertinence en matière de gouvernement ouvert n'était pas évidente dans le plan d'action. Or, le code modifié inscrit les valeurs du gouvernement ouvert dans la gouvernance environnementale de la Côte d'Ivoire. L'Agence nationale de l'environnement (ANDE) a commencé rendre opérationnel le code par le biais de décrets d'application.

Le nouveau Code de l'Environnement a été adopté par le Conseil des ministres le 28 septembre 2022⁴³. Les citoyens ont appelé à son adoption et sa mise en œuvre⁴⁴, notamment par le biais de consultations publiques dans le cadre du quatrième plan d'action. Ce code a été présenté à la

Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) pour la première fois par le gouvernement et a été validé le 1^{er} juin 2023⁴⁵. Peu de temps après, il a été adopté par l'Assemblée nationale le 20 juin 2023 et par le Sénat le 16 novembre 2023⁴⁶. Comme le prévoit le Jalon 2, le nouveau code a été publié sur le site Web du ministère de l'Environnement, et ce document est désormais disponible sur diverses plateformes en ligne⁴⁷.

Dans le cadre des Jalons 4, 5 et 6, le nouveau code a été rendu public lors de la Quinzaine de l'Environnement 2024⁴⁸, de la Journée internationale de la biodiversité le 7 juin 2024⁴⁹, et du Salon de l'Agriculture. Le 18 octobre 2024, le ministère de l'Environnement a lancé une campagne de sensibilisation au code⁵⁰. Ce document a été présenté lors d'une réunion avec 31 préfets de région et 2 préfets de département à Bouaké le 20 avril 2024, à la demande du ministre de l'Environnement étant donné qu'un grand nombre d'activités de son département sont menées par les régions, comme les études et les enquêtes d'impact sur l'environnement. Des vidéos de présentation ont également été produites et publiées sur le site Web du ministère⁵¹.

Contrairement à sa version antérieure, le chapitre 1 du nouveau Code de l'Environnement inscrit les valeurs de gouvernement ouvert que sont la transparence, la participation et la redevabilité dans la gouvernance environnementale⁵². Ce code décrit les droits fondamentaux des citoyens en matière de gestion de l'environnement, comme le droit à l'information sur l'état de l'environnement. L'article 24 exige notamment que le gouvernement élabore, publie et diffuse tous les cinq ans un rapport général sur l'état de l'environnement, ainsi que des rapports sectoriels⁵³.

Le nouveau code introduit le droit de participation du public dans la gouvernance environnementale et en fait l'un de ses principaux objectifs. L'Objectif 5 stipule que la société civile et les populations locales seront impliquées dans la protection de l'environnement, et la planification, la gestion et la mise en œuvre des activités du secteur de l'environnement. L'Article 14 mentionne expressément que les associations de protection de l'environnement, les parties prenantes et d'autres personnes ont le droit de participer à la gestion de l'environnement. Il stipule également que les associations, les jeunes et les femmes doivent participer au processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans, projets, programmes et politiques qui affectent leur environnement. Cet objectif implique la consultation du public, son information et sa participation dans le processus de co-création et le suivi des mesures environnementales. L'Article 15 établit un cadre consultatif pour recueillir les avis et les contributions de ces principales parties prenantes⁵⁴.

De plus, l'Article 10 renforce le mécanisme de redevabilité en exigeant que les parties prenantes du développement durable rendent compte au public de leurs décisions et de leurs actes, en toute transparence⁵⁵. Le code favorise la transparence et la redevabilité grâce à la création d'organismes tels que ANDE, la Police de l'environnement, le Fonds pour l'Environnement et le Développement Durable (FEDD), l'Observatoire de la qualité de l'air et les organismes chargés de superviser les évaluations environnementales et sociales, tels que le comité interministériel et les organismes d'évaluation. Les nouvelles dispositions de cette loi comprennent la création d'une police de l'environnement, l'application de sanctions, la protection de l'économie verte, la gestion des ressources naturelles et la prise en compte des droits des groupes vulnérables.

ANDE avait déjà commencé à émettre des décrets d'application, avec le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 qui détermine les règles et les procédures d'évaluation environnementale et sociale⁵⁶. Ce décret établit en effet des cadres de gestion environnementale et sociale, comme le cadre de mobilisation des parties prenantes qui indique que le public doit impérativement être

consulté dans le cadre d'une réunion publique avant que le rapport d'évaluation environnementale et sociale ne soit examiné par le comité interministériel⁵⁷. Avant cette consultation publique, un résumé des évaluations et des mesures adoptées en matière de surveillance environnementale et sociale doit être présenté. La société civile est satisfaite des progrès réalisés. Un représentant de Transparency Justice a par ailleurs indiqué que ce code répond aux aspirations et aux préoccupations des citoyens⁵⁸.

La société civile a salué ces innovations comme un résultat important des efforts de plaidoyer⁵⁹. La Convention de la société civile ivoirienne (CSCI)⁶⁰ a contribué à l'élaboration et à l'adoption du code par une stratégie de plaidoyer et de communication, notamment dans le cadre de l'Article 14⁶¹. Un représentant de la société civile membre du comité de pilotage a fait remarquer que le Code de l'Environnement est largement conforme aux exigences et aux normes internationales, et qu'il fait preuve d'ambition en intégrant la participation de la société civile⁶². Le Coordinateur de la Plateforme d'Organisations de la Société Civile engagées dans le processus du Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO) a déclaré que les organisations de la société civile telles que L'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-Côte d'Ivoire) et les Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF) surveillent actuellement sa mise en œuvre⁶³, et attendent de constater l'efficacité de cette loi dans la pratique.

Pour l'avenir

L'adoption du nouveau Code de l'Environnement est une étape décisive dans le parcours pour une gouvernance environnementale ouverte au public. ANDE finalise actuellement cette réforme et se chargera de la publication de ses décrets d'application. Ces décrets portent sur les missions, les pouvoirs, l'organisation et les opérations de ANDE ainsi que sur la détermination des règles et des procédures applicables aux évaluations et aux audits environnementaux et sociaux. Le Point focal de ANDE a indiqué que quatre des six décrets devraient être adoptés en 2025 et les deux autres devraient être adoptés en 2026⁶⁴. Ces deux décrets concernent les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire de la qualité de l'air ainsi que la Redevabilité élargie des producteurs.

Cette réforme n'a pas été reconduite dans le cinquième plan d'action. Les réformateurs pourraient ajouter un engagement au cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire concernant la mise en œuvre de mécanismes de gouvernement ouvert dans le Code de l'Environnement⁶⁵. Celui-ci pourrait impliquer la société civile afin de faire le plaidoyer en faveur des décrets d'application et de surveiller leur adoption.

¹ « Les 09 et 10 Septembre 2021, a eu lieu l'atelier de validation de rapport diagnostique sur la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire », site Web de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), 22 octobre 2021, <https://fipme.ci/les-09-et-10-septembre-2021-a-eu-lieu-latelier-de-validation-de-rapport-diagnostique-sur-la-corruption-et-les-infractions-assimilees-en-cote-divoire/>

² « Élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption : la phase d'élaboration et de validation des outils de formulation et d'opérationnalisation de la stratégie est achevée », [site Web de la HAGB, 22 mars 2022, https://www.habg.ci/blog/Elaboration-de-la-Strategie-Nationale-de-Lutte-contre-la-Corruption-la-phase-d-elaboration-et-de-validation-des-outils-de-formulation-et-d-operationnalisation-de-la-strategie-est-achevee](https://www.habg.ci/blog/Elaboration-de-la-Strategie-Nationale-de-Lutte-contre-la-Corruption-la-phase-d-elaboration-et-de-validation-des-outils-de-formulation-et-d-operationnalisation-de-la-strategie-est-achevee)

³ Plan National de Développement du gouvernement de la Côte d'Ivoire 2021-2025. https://dcf.ci/dcf.ci/wp-content/uploads/2021/09/PND-2021-2025_Tome-1_Diagnostic-strate%CC%81gique.pdf

⁴ Groupe d'action financière. « Côte d'Ivoire's measures to combat money laundering and terrorist financing » 2023. <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Mutualevaluations/mer-cote-d-ivoire-2023.html>

⁵ « La stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) adoptée en Conseil des Ministres, » RTI Info, 26 juin 2024, <https://www.rti.info/communiqués/2024/6/26/la-strategie-nationale-de-lutte-contre-la-corruption-snlc-adoptee-en-conseil-des-ministres>.

⁶ « La Côte d'Ivoire sur la liste grise du GAFI : décision anachronique ? » La tribune, 22 novembre 2024, <https://www.latribune.fr/think-tank/tribunes/2024-11-26/la-cote-d-ivoire-sur-la-liste-grise-du-gafi-decision-anachronique-1012405.html>

⁷ Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 25 mars 2025

⁸ Dongo Kwamé Kouman (Chargé de formation à Transparency Justice et membre du Comité technique du PGO issu de la société civile), entretien avec le chercheur du MEI, 23 avril 2025

⁹ Esther Adou-Coulibaly (Directrice de la Coopération à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance), entretien avec le chercheur du MEI, 7 mars 2025

¹⁰ « La RCI renforce sa stratégie de lutte contre la corruption, » Agence de Presse Africaine, 21 novembre 2024, <https://fr.apanews.net/society/la-rci-renforce-sa-strategie-de-lutte-contre-la-corruption>.

¹¹ Réponse écrite de la HABG envoyée au chercheur du MEI le 3 septembre 2025

¹² Réponse écrite de la HABG envoyée au chercheur du MEI le 3 septembre 2025 ; Entretien avec Dongo Kwamé Kouman, 5 septembre 2025

¹³ Réponse écrite de la HABG envoyée au chercheur du MEI le 3 septembre 2025

¹⁴ Réponse écrite de la HABG envoyée au chercheur du MEI le 3 septembre 2025

¹⁵ Pour plus d'informations sur l'autoévaluation de l'engagement de la Côte d'Ivoire, voir « Côte d'Ivoire Self-Assessment Report 2022-2024

17 mars 2025 », https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/03/Cote-dIvoire_Self-Assessment_2022-2024.pdf

¹⁶ Esther Adou-Coulibaly, Entretien

¹⁷ Le chercheur du MEI a demandé un exemplaire de ce document stratégique en envoyant un e-mail au responsable de l'engagement le 28 mars et le 3 avril, et au Comité Technique le 29 mars 2025. Une synthèse a été reçue le 4 avril 2025. Le chercheur du MEI a consulté le site Web de la HABG (https://habg.ci/plan_strategique) le 03 septembre 2025 ainsi que celui du gouvernement de la Côte d'Ivoire (<https://www.gociv.ci/>), mais n'a pas réussi à trouver le document de stratégie nationale de lutte contre la corruption.

¹⁸ Plan d'action national de la Côte d'Ivoire 2024-2028. Engagement 12.

<https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/cote-divoire-action-plan-2024-2026/>

¹⁹ Dongo Kwamé Kouman, Entretien

²⁰ Voir la Stratégie nationale d'intégrité publique (ENIP) ici : <https://www.integridadytransparencia.gob.ci/wp-content/uploads/2023/12/NATIONAL-PUBLIC-INTEGRITY-STRATEGY-.pdf>

²¹ Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le lien suivant : <https://www.integridadytransparencia.gob.ci/enip-monitoreo/>

²² Voir : <https://www.servicepublic.gouv.ci/>.

²³ « Fonction publique : la satisfaction des usagers, désormais l'objectif prioritaire de l'administration publique, » Gouvernement de Côte d'Ivoire, 22 septembre 2017, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=4&recordID=8086&p=34>.

²⁴ "International Development Association Program Paper on a Proposed Additional Credit in the Amount of EUR 89.3 million (US\$ 110 million equivalent) to the Republic of Côte d'Ivoire for the Enhancing Government Effectiveness for Improved Public Services Program for Results," [Document en anglais] Banque mondiale, 10 mars 2022, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/554961649084985973/txt/Cote-dIvoire-Enhancing-Governance-Effectiveness-for-Improved-Public-Service-Program-for-Results-Additional-Financing.txt>.

²⁵ « La société civile se prépare à la conduite d'une enquête sur la redevabilité dans la délivrance des services publics, », Abidjan.net, 22 février 2023, <https://news.abidjan.net/articles/718175/la-societe-civile-se-prepare-a-la-conduite-dune-enquete-sur-la-redevabilite-dans-la-delivrance-des-services-publics>.

²⁶ Frédéric Abé (Coordonnateur sectoriel Secteur privé-Société civile du Programme Pays de Renforcement des Capacités) et Thierry Kouakou (Chef d'études du Programme Pays de Renforcement des Capacités), entretien avec le chercheur du MEI, 5 mars 2025.

²⁷ Les rapports des enquêtes menées en 2022 et en 2023 ont été mis à la disposition du chercheur du MEI.

²⁸ Abé et Kouakou, entretien.

²⁹ Abé et Kouakou, entretien.

³⁰ Abé et Kouakou, entretien.

³¹ Les rapports des enquêtes menées en 2022 et en 2023 ont été mis à la disposition du chercheur du MEI.

³² « Rapport Final. Enquête de Satisfaction 2022 des citoyens sur la délivrance des services publics en matière d'éducation et d'inclusion financière, » Ministère des Finances et du Budget, 25 octobre 2023,

<https://www.scribd.com/document/736613568/RAPPORT-FINAL-ENQ2022-PPRC-25-10-2023>.

³³ « Programme Pays de Renforcement des Capacités, » Gouvernement de Côte d'Ivoire,

<http://www.pprc.gouv.ci/accueil/documentation#>; Gouvernement de Côte d'Ivoire, « Programme Pays de Renforcement des Capacités, » Facebook, ressource consultée le 6 mai 2025, https://www.facebook.com/PPRCCI/?locale=fr_FR.

³⁴ Abé et Kouakou, entretien.

³⁵ Julien Tingain ; Abé & Kouakou, entretien.

³⁶ « Affectation en ligne des élèves : le taux de réalisation de la phase pilote est passé de 66 % en 2018 à 97,74 % en 2022, » Abidjan.net, 13 décembre 2022, <https://news.abidjan.net/articles/715806/affectation-en-ligne-des-eleves-le-taux-de-realisation-de-la-phase-pilote-est-passe-de-66-en-2018-a-9774-en-2022>.

³⁷ Frédéric Abé (Coordonnateur sectoriel Secteur privé-Société civile du Programme Pays de Renforcement des Capacités), entretien avec le chercheur du MEI, 9 mai 2025.

³⁸ Abé, entretien.

³⁹ Abé, entretien.

⁴⁰ Abé, entretien.

⁴¹ Voir : « Élaboration de plans d'action et engagements, », <https://www.opengovpartnership.org/fr/national-handbook/developing-action-plans>.

⁴² Voir le Code de l'Environnement 1996 à l'adresse suivante : <https://environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2022/01/CODE-DE-LENVIRONNEMENT-Octobre-1996.pdf>.

⁴³ Edouard Koudou, « Code de l'environnement : Le gouvernement adopte un nouveau dispositif répressif, significativement renforcé, » Fraternité Matin, 28 septembre 2022, <https://www.fratmat.info/article/223987/economie/code-de-lenvironnement-le-gouvernement-adopte-un-nouveau-dispositif-repressif-significativement-renforce>.

⁴⁴ Koffi Kan Marc Bohoussou (Point focal du PGO au Ministère de l'Environnement), entretien avec le chercheur du MEI, 26 mars 2025.

⁴⁵ « Nouveau code de l'environnement : le ministre Jean-Luc ASSI présente les grandes innovations aux parlementaires, » Ministère de l'Environnement, 2 juin 2023, <https://environnement.gouv.ci/nouveau-code-de-lenvironnement-le-ministre-jean-luc-assi-presente-les-grandes-innovations-aux-parlementaires>.

⁴⁶ « Un nouveau code de l'environnement adopté par le Sénat pour renforcer l'esprit écologique des Ivoiriens, » Abidjan.net, 17 novembre 2023, <https://news.abidjan.net/articles/726125/un-nouveau-code-de-lenvironnement-adopte-par-le-senat-pour-renforcer-lesprit-ecologique-des-ivoiriens>.

⁴⁷ « Le code de l'environnement (2023), », Loidici.com, 8 janvier 2024, <https://loidici.biz/2024/01/08/le-code-de-lenvironnement-2023/lois-article-par-article/codes/48770/naty>.

⁴⁸ « Édition 2024 de la QNEDDTE : La préservation de la biodiversité et la vulgarisation du nouveau code de l'environnement au centre d'une journée dédiée, » Ministère de l'Environnement, 7 juin 2024, <https://environnement.gouv.ci/edition-2024-de-la-qneddte-la-preservation-de-la-biodiversite-et-la-vulgarisation-du-nouveau-code-de-lenvironnement-au-centre-dune-journee-dediee>.

⁴⁹ « Un nouveau code de l'environnement pour l'adoption de comportements écoresponsables, » Abidjan.net, 11 juin 2024, <https://news.abidjan.net/articles/731841/un-nouveau-code-de-lenvironnement-pour-ladoption-de-comportements-ecoresponsables>.

⁵⁰ « Nouveau code de l'environnement : le ministre Assahore lance la campagne de vulgarisation, » Ministère de l'Environnement, 18 octobre 2024, <https://environnement.gouv.ci/nouveau-code-de-lenvironnement-le-ministre-assahore-lance-la-campagne-de-vulgarisation>.

⁵¹ Voir : <https://environnement.gouv.ci/wp-content/uploads>.

⁵² Voir le Chapitre 1 de la : « LOI No. 2023-900 du 23 Novembre 2023 - Code de L'Environnement, » Ministère de l'Environnement, 23 novembre 2023, <https://environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2015/08/LOI-N%C2%B02023-900-DU-23-NOVEMBRE-2023-PORTANT-CODE-DE-LENVIRONNEMENT.pdf>, p. 22.

⁵³ Voir l'Article 24 de la : « Loi No. 2023-900 du 23 novembre 2023 - Code de l'Environnement » Ministère de l'Environnement, p. 24.

⁵⁴ Voir l'Article 15 de la : « Loi No. 2023-900 du 23 novembre 2023 - Code de l'Environnement » Ministère de l'Environnement, p. 22.

⁵⁵ Voir les Principes de la : « Loi No. 2023-900 du 23 novembre 2023 - Code de l'Environnement » Ministère de l'Environnement, p. 20.

⁵⁶ Voir : « Décrets, » Ministère de l'Environnement, <https://environnement.gouv.ci/decrets>.

⁵⁷ « Décrets, » Ministère de l'Environnement.

⁵⁸ Kouman, entretien, 23 avril 2025.

⁵⁹ « Le nouveau code de l'environnement ivoirien promulgué avec des inputs du projet Benkadi, » Projet Benkadi, <https://benkadi.nu/le-nouveau-code-de-lenvironnement-ivoirien-promulgue-avec-des-inputs-du-projet-benkadi>.

⁶⁰ La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est l'une des plus grandes coalitions d'organisations de Côte d'Ivoire. Composée de 184 organisations de la société civile, elle repose sur quatre piliers qui en constituent le socle : les organisations non gouvernementales, les organisations professionnelles, les organisations syndicales, et les organisations religieuses.

⁶¹ Voir l'Article 14 de la : « Loi No. 2023-900 du 23 novembre 2023 - Code de l'Environnement » Ministère de l'Environnement, p. 22.

⁶² Kouman, entretien, 23 avril 2025.

⁶³ Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 21 avril 2025.

⁶⁴ Koffi Kan Marc Bohoussou (Point focal du PGO au Ministère de l'Environnement), entretien avec le chercheur du MEI, 22 avril 2025.

⁶⁵ Voir : « Développement des plans d'action et engagements, » Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Section III. Participation et co-création

La Côte d'Ivoire continue de renforcer ses processus du PGO et d'améliorer la confiance et la collaboration entre le gouvernement et les réformateurs de la société civile. Le Comité Technique a, quant à lui, continué de superviser la conception, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Des sous-comités ont été mis en place pour superviser le recrutement des membres du comité issus de la société civile et collaborer avec les institutions chargées de la mise en œuvre.

PGO en Côte d'Ivoire

Le PGO de la Côte d'Ivoire a été créé par un arrêté du Premier Ministre le 4 avril 2019, et il remplace ceux de 2016 et 2014¹. Un comité interministériel (CI-PGO) composé de 11 départements ministériels a été mis en place par cet arrêté sous l'autorité du Premier ministre. La mission du CI-PGO est de piloter la mise en œuvre du processus du PGO en Côte d'Ivoire, sous la direction du Ministre du Commerce et de l'Industrie qui constitue le point focal actuel. Ce même arrêté a créé un Comité Technique (CT-PGO) au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie depuis sa création. Ce comité est l'organe opérationnel du CI-PGO. Le CT-PGO est composé de 11 représentants du gouvernement, ainsi que des membres de la société civile et du secteur privé. La société civile est actuellement représentée par la Plateforme d'Organisations de la Société Civile engagées dans le processus du Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO), dont les 8 membres sont des acteurs locaux et nationaux qui couvrent quatre thématiques : la transparence et la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, l'accès à l'information et aux TIC, et la participation citoyenne. Ce comité vise à représenter la société civile ivoirienne qui correspond au PGO et couvre indirectement les groupes marginalisés².

Les membres du CT-PGO sont nommés par arrêté ministériel et cette liste est régulièrement mise à jour afin de prendre en compte tout changement. Le décret actuel du 7 novembre 2024 nomme une nouvelle présidente de la commission, Chantal Angoua, et tient compte des remplacements de 5 membres du gouvernement sur 11, et de 2 membres de la société civile et du secteur privé³. Le Ministère chargé de la Bonne Gouvernance a été remplacé par le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC). Le ministre du Commerce et de l'Industrie a invité la société civile à choisir ses représentants pour le comité, et les OSC ont créé un comité de désignation pour sélectionner ces représentants. Ces derniers sont recrutés en fonction de critères d'ancienneté/d'expérience, de responsabilité au sein de l'organisation, de leur niveau de connaissances du PGO et du niveau de participation de leur organisation dans la société civile⁴.

Selon les représentants du gouvernement et de la société civile, ces changements au sein du comité n'ont pas affecté de manière significative la mise en œuvre des engagements⁵. Cependant, le CT-PGO a élaboré un règlement intérieur pour permettre aux organisations représentées de mieux anticiper les changements de leurs membres et de prévoir des suppléants. Le comité est financé par le budget de l'État, comme spécifié dans l'arrêté du Premier ministre, même si, en pratique il relève du budget du ministère du Commerce et de l'Industrie et des responsables des engagements, avec l'appui de partenaires techniques et financiers dans certains cas. Les membres du comité espèrent que la poursuite de l'institutionnalisation du PGO de la Côte d'Ivoire permettra d'apporter des réponses aux contraintes budgétaires. Selon des représentants de l'administration et de la société civile, ce processus est actuellement en cours⁶.

Le TC-PGO s'est réuni huit fois au cours de la période de mise en œuvre. Il a également tenu des réunions avec les responsables d'engagements et les personnes ressources pour planifier les activités et élaborer des rapports. Ces réunions statutaires ont également servi à mettre en place les commissions thématiques.

Co-crédation du plan d'action

Dans l'ensemble, on observe des améliorations dans le processus de co-crédation du quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire par rapport au plan précédent. En 2021, des consultations publiques se sont déroulées à Dimbokro, Ferkessédougou, Bouaflé et Katiola, et en 2022 ces consultations ont atteint Abidjan, Toumodi, Boundiali, Issia et Bonoua⁷. Plus de 450 personnes au total ont participé à ces rencontres, avec une moyenne de 50 participants par localité. Toutes les composantes de la société étaient représentées, y compris les représentants du gouvernement (préfets, maires et directions régionales, membres de la défense et de la sécurité), les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, les groupes religieux, les associations de femmes et de jeunes, les membres du CT-PGO et les représentants de communautés étrangères. Contrairement au processus précédent, qui était en distanciel en raison de la pandémie de COVID-19, ces consultations ont été menées en personne. Elles ont donné lieu à des échanges plus directs avec la population et ont recueilli plus de propositions. Cette participation a permis de recueillir les préoccupations et les idées des citoyens et d'identifier les onze engagements.

A l'issue des consultations publiques, le CT-PGO a organisé un atelier de consolidation qui a abouti à 88 propositions d'engagements, regroupées en une cinquantaine de thématiques couvrant les domaines de la vie chère, de l'environnement, de la santé et du numérique. Un atelier de suivi a ensuite été organisé avec des responsables potentiels d'engagements ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et du CT-PGO. Celui-ci a donné lieu à la sélection de 18 engagements. Les parties prenantes disposaient d'une quinzaine de jours pour formuler leurs commentaires et leurs observations avant de les présenter au gouvernement pour validation. Au final, 11 engagements ont été sélectionnés lors d'un atelier de pré-validation⁸. La Côte d'Ivoire a satisfait à toutes les exigences minimales de participation et de co-crédation. Les informations relatives au calendrier de co-crédation et aux options de participation auraient toutefois pu être communiquées plus tôt et de manière plus complète.

Participation lors de la mise en œuvre

Le TC-PGO a dirigé la mise en œuvre des engagements, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre au moyen d'une matrice d'activités élaborée au début de chaque année. Au début de la mise en œuvre, les responsables d'engagements se sont réunis afin de renforcer la sensibilisation et l'adhésion. Ils se sont ensuite revus pour suivre l'avancement de la mise en œuvre et surmonter les difficultés rencontrées. Ces visites étaient encadrées par les membres de la commission thématique « visites d'institutions » mise en place par le CT-PGO, lesquels comptaient des représentants du gouvernement et de la société civile. Au moins deux réunions et trois visites ont été organisées avec les responsables d'engagements entre 2023 et 2024.

Un membre de la société civile a déclaré que ces personnes avaient pleinement participé à ces réunions, et, dans l'ensemble, au suivi de la mise en œuvre des engagements⁹. Le Président du CT-PGO s'est félicité du renforcement de la confiance entre la société civile et les membres du gouvernement¹⁰, même si un membre de la société civile a fait remarquer que tous les engagements ne se prêtaient pas à la participation¹¹. Un représentant de Transparency Justice a confirmé l'établissement d'une relation de confiance entre la société civile et le gouvernement, et

indiqué s'attendre à un renforcement de la participation de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre pour à la fois suivre et jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des engagements¹².

Tableau 2. Conformité aux exigences minimales

Le MEI se base sur les Normes de participation et de co-création du PGO pour évaluer les pratiques participatives tout au long du cycle du plan d'action¹³. Les pays sont encouragés à appliquer pleinement les normes et à respecter les exigences minimales de chacune¹⁴.

Exigence minimale	Co-création	Mise en œuvre
1.1 Espace de dialogue : le Comité Technique du PGO Côte d'Ivoire (CT-PGO) est composé de 11 membres issus du gouvernement et de la société civile. Il se réunit quatre fois par an. Au cours de la mise en œuvre du quatrième plan d'action, ce comité s'est réuni huit fois et a produit des rapports qui sont actuellement disponibles en ligne. Les règles de base sont disponibles sur le site Web du PGO de la Côte d'Ivoire ¹⁵ .	Oui	Oui
2.1 Site web du PGO : le PGO de Côte d'Ivoire est en train de migrer vers un nouveau site Web, qui pourra être directement géré par le CT-PGO ¹⁶ .	Oui	Oui
2.2 Référentiel : la page Facebook du PGO de Côte d'Ivoire présente les derniers développements relatifs au PGO en général et au CT-PGO en particulier en publiant des mises à jour régulières ¹⁷ . La plupart des documents sont publiés sur le nouveau site Web, y compris les cinq plans d'action co-crées à ce jour ¹⁸ .	Oui	Oui
3.1 Préavis : voir l'Examen du plan d'action ¹⁹ .	Oui	Sans objet
3.2 Sensibilisation : voir l'Examen du plan d'action ²⁰ .	Oui	Sans objet
3.3 Mécanisme de rétroaction : voir l'Examen du plan d'action ²¹ .	Oui	Sans objet
4.1 Réponse raisonnée : voir l'Examen du plan d'action ²² .	Oui	Sans objet
5.1 Mise en œuvre ouverte : le gouvernement et la société civile se sont rencontrés tous les trimestres, comme l'exigent les documents constitutifs. Le CT-PGO s'est réuni les 5 mars, 3 juillet, 8 octobre et 28 novembre 2024 ²³ .	Sans objet	Oui

¹ Voir : <https://web.ogp.gouv.ci/cadre-institutionnel/>

² Voir la Plateforme d'Organisations de la Société Civile engagées dans le processus du Gouvernement Ouvert à l'adresse suivante : <https://www.psci-pgo.org/qui-sommes-nous/a-propos-PSCI-PGO>.

³ Dongo Kwamé Kouman (Chargé de formation à Transparency Justice et membre du Comité Technique du PGO issu de la société civile), entretien avec le chercheur du MEI, 1^{er} avril 2025.

⁴ Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

⁵ Chantal Angoua (Présidente du Comité Technique du PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 20 mars 2025 ; Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 25 mars 2025.

⁶ Angoua, entretien ; Tingain, entretien, 21 avril 2025.

⁷ Voir : <https://web.facebook.com/ogpci>.

⁸ Voir : <https://web.facebook.com/share/p/16CbcJRiDf>.

⁹ Tingain, entretien, 21 avril 2025.

¹⁰ Angoua, entretien.

¹¹ Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

¹² Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

¹³ « Normes de participation et de co-création du PGO », Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) 2021, <https://www.opengovpartnership.org/ogp-participation-co-creation-standards>.

¹⁴ « Document d'orientation sur l'évaluation des exigences minimales, » Partenariat pour un gouvernement ouvert, mai 2022, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/IRM-Guidelines-for-Assessment-of-Minimum-Requirements_20220531_FR.pdf.

¹⁵ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Cadre institutionnel, » Ressource consultée le 10 juin 2025. <https://web.ogp.gouv.ci/cadre-institutionnel/>

¹⁶ Angoua, entretien. Voir l'ancien site Web de la Côte d'Ivoire à l'adresse suivante : <https://www.ogp.gouv.ci>; et le nouveau à <https://web.ogp.gouv.ci>.

¹⁷ Voir : <https://web.facebook.com/ogpci>.

¹⁸ Voir : <https://web.ogp.gouv.ci>.

¹⁹ Aimé Sawadogo, « Examen du plan d'action du MEI : Côte d'Ivoire, » Partenariat pour un gouvernement ouvert, octobre 2023, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/10/Cote-dIvoire_Action-Plan-Review_2022-2024_EN.pdf

²⁰ « Examen du plan d'action du MEI : Côte d'Ivoire 2022–2024, » Mécanisme d'évaluation indépendant Partenariat pour un gouvernement ouvert

²¹ « Examen du plan d'action du MEI : Côte d'Ivoire 2022–2024, » Mécanisme d'évaluation indépendant Partenariat pour un gouvernement ouvert

²² « Examen du plan d'action du MEI : Côte d'Ivoire 2022–2024, » Mécanisme d'évaluation indépendant Partenariat pour un gouvernement ouvert

²³ Les procès-verbaux de ces réunions ont été mis à la disposition du chercheur du MEI.

Section IV. Méthodologie

Ce rapport soutient la redevabilité et l'apprentissage des pays à travers l'évaluation du niveau d'achèvement et les premiers résultats du plan d'action. Le rapport comprend une analyse approfondie des engagements ou des groupes qui ont obtenu les premiers résultats les plus positifs dans le plan d'action. Il évalue également les pratiques du pays en matière de participation et de co-création tout au long du cycle du plan d'action¹.

Les produits du MEI fournis pendant le cycle du plan d'action national incluent les éléments suivants :

- **Recommandations pour la co-création** : document concis qui met en avant les enseignements tirés des précédents rapports du MEI pour appuyer le processus du PGO, la conception du plan d'action et l'apprentissage global d'un pays.
- **Examen du plan d'action** : examen technique des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MEI, afin de renforcer le processus de mise en œuvre.
- **Examen de mi-parcours** : examen des plans d'action de quatre ans après actualisation à mi-parcours. Cet examen évalue les nouveaux engagements et les engagements qui ont été considérablement modifiés dans le plan d'action actualisé, ainsi que la conformité aux critères du PGO. Il comprend en outre une présentation informelle des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre.
- **Rapport sur les résultats** : évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats concernant les politiques et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et éclaire la redevabilité et l'apprentissage à plus long terme.

Le MEI évalue chaque engagement à l'aide de deux indicateurs dans le Rapport sur les résultats :

Achèvement

Le MEI évalue le niveau d'achèvement pour chaque engagement du plan d'action, y compris les engagements regroupés dans l'examen du plan d'action². Le niveau d'achèvement de tous les engagements est évalué selon les catégories suivantes :

- Aucune preuve disponible
- Pas commencé
- Limité
- Substantiel
- Achevé

Premiers résultats

Le MEI évalue le niveau de ces premiers résultats en se basant sur la mise en œuvre de chaque engagement ou de chaque groupe. Pour cela, le MEI tient compte de l'objectif des engagements, du contexte national, du domaine politique et des preuves de changements. L'indicateur des premiers résultats se base sur l'ampleur des changements qui se sont produits et sur les preuves indiquant que le changement devrait être pérenne. L'indicateur des premiers résultats établit trois niveaux de résultats :

- **Aucun résultat notable** : les preuves recueillies (au moyen de recherches documentaires, d'entretiens, etc.) montrent que la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert a donné peu de résultats positifs, voire aucun. Suite à l'évaluation

des activités menées durant la période de mise en œuvre et de leurs résultats (le cas échéant), le MEI n'a constaté aucun changement significatif au niveau de :

- l'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, ou au sein du secteur public, ou
 - la création d'un environnement favorable à l'instauration d'un climat de confiance entre les citoyens et l'État.
- **Résultats modérés** : les preuves recueillies (au moyen de recherches documentaires, d'entretiens, etc.) montrent que la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs. Suite à l'évaluation des activités menées durant la période de mise en œuvre et de leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs au niveau de :
 - l'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, ou au sein du secteur public, ou
 - la création d'un environnement favorable à l'instauration d'un climat de confiance entre les citoyens et l'État.
 - **Résultats significatifs** : les preuves recueillies (au moyen de recherches documentaires, d'entretiens, etc.) montrent que la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs significatifs. Suite à l'évaluation des activités menées durant la période de mise en œuvre et de leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs au niveau de :
 - l'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, ou au sein du secteur public, ou
 - la création d'un environnement favorable à l'instauration d'un climat de confiance entre les citoyens et l'État.

Les résultats positifs significatifs montrent que l'on s'attend clairement à ce que ces changements (tels que définis ci-dessus) soient durables dans le temps.

Ce rapport a été préparé par le MEI en collaboration avec Aimé W. Sawadogo et a été revu par Brendan Halloran, expert externe du MEI. La méthodologie du MEI, la qualité des produits du MEI et le processus d'examen sont supervisés par le Panel d'experts internationaux (PEI) du MEI³. Pour obtenir plus d'informations, reportez-vous à la page Web du MEI⁴ ou au glossaire des termes du MEI et du PGO⁵.

¹ Pour obtenir une définition des termes employés par le PGO, comme « co-création » ou « engagements prometteurs », voir le « Glossaire du PGO », Partenariat pour un gouvernement ouvert <https://www.opengovpartnership.org/glossary>.

² Le MEI regroupe les engagements qui ont un objectif politique commun au cours du processus d'examen du plan d'action. Dans ces cas-là, le MEI évalue le « Potentiel de résultats » et les « Premiers résultats » au niveau du groupe. Le niveau d'achèvement est évalué au niveau de l'engagement. Pour plus d'informations sur la manière dont le MEI regroupe les engagements, voir la section IV sur la méthodologie de l'examen du plan d'action.

³ « Panels d'experts internationaux » Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/about/who-we-are/international-experts-panel>.

⁴ « Aperçu du MEI » Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/irm-guidance-overview>.

⁵ « Glossaire du PGO » Partenariat pour un Gouvernement ouvert.

Annexe I. Données par engagement¹

Engagement 1 : institutionnalisation de la pratique du Budget Participatif au sein des collectivités territoriales ivoiriennes par la modification du décret relatif à la décentralisation.	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Substantiel 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>Cet engagement visait à modifier le décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 et à fournir des orientations pour rendre obligatoire et uniformiser la participation citoyenne et le budget participatif au sein des collectivités territoriales. Malgré la présence de quelques progrès, le nombre de collectivités territoriales adoptant un budget participatif a diminué en l'absence d'un décret modifié et de ressources financières.</p> <p>Le décret a été modifié en 2023 et été intégré au flux de travail d'approbation du gouvernement le 19 novembre 2023. Les représentants de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) ne disposaient pas d'informations précises sur l'état actuel de son adoption. Ces représentants ont toutefois anticipé son adoption avec des textes, comme l'arrêté n° 1345/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 15 septembre 2023 qui établit les procédures et le calendrier de programmation, de budgétisation et de redevabilité des collectivités territoriales². Ce document stipule que les communes dont le budget annuel est inférieur à 300 millions de francs CFA ne sont plus tenues de faire examiner leurs documents de programmation et de budgétisation à Abidjan. Cette tâche incombe désormais aux préfets qui présideront les commissions départementales. Le décret introduit également les notions de participation citoyenne et de redevabilité. La direction a travaillé avec un consultant pour démarrer la rédaction d'un guide ivoirien de mise en œuvre de budget participatif, mais ce document n'était pas encore finalisé à la fin de la période de mise en œuvre. Un remplacement à la direction de la DGDDL a ralenti les progrès de la mise en œuvre, car l'harmonisation du texte de l'engagement et du vocabulaire souhaité par la direction a pris du temps³.</p> <p>Cet engagement était une priorité pour la société civile, qui a fait remarquer que sa mise en œuvre donnerait lieu à une profonde réforme structurelle en matière de démocratie participative⁴. L'absence de décret a réduit le nombre de collectivités territoriales qui utilisent un budget participatif de 15 à 4⁵. Les 11 collectivités qui ont abandonné cette initiative ont pris cette décision suite au retrait des partenaires financiers. La DGDDL entend poursuivre cette réforme même si cet engagement n'a pas été reconduit dans le prochain plan d'action, et en dépit des conséquences potentielles des prochaines élections d'octobre 2025.</p>	
Engagement 2 : produire et publier le Rapport d'exécution du budget en milieu d'année (90 jours après la fin du deuxième trimestre)	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achievé ● Premiers résultats : Aucun résultat notable

<ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel de résultats : Modeste 	
<p>Cet engagement visait à renforcer la transparence budgétaire en publiant un rapport semestriel sur les performances budgétaires de l'État, à partir d'un examen de l'évolution des hypothèses macroéconomiques et de la révision des prévisions. Les rapports ont été produits en 2023 et 2024 et publiés sur le site Web du Département du budget et des finances⁶. Bien qu'achevé, cet engagement maintenait les pratiques gouvernementales en place et n'a ni élargi ni introduit de nouvelles réformes. Des rapports de milieu d'année sont produits depuis plusieurs années. Ceux qui sont disponibles sur le site de la Direction du budget général remontent à 2020⁷. La société civile a joué un rôle limité dans cet engagement. Le responsable de l'engagement indique que les membres de la société civile ne pouvaient faire des recommandations que sur les données communiquées⁸. Un représentant de la société civile a confirmé que son rôle se limitait à accéder aux informations relatives à la gestion budgétaire durant la période d'évaluation⁹.</p>	
<p>Engagement 3 : renforcer la participation des consommateurs dans la prise de décision dans le cadre de la lutte contre l'inflation</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Substantiel 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés
<p>L'objectif de cet engagement était de renforcer l'implication des associations de consommateurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie annuelle de lutte contre l'inflation. Les jalons comprenaient un atelier avec la société civile afin de prendre connaissance de ses préoccupations et de recueillir ses propositions de solutions, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre l'inflation, la communication des mesures adoptées, et l'évaluation de la stratégie dans le cadre d'un atelier.</p> <p>L'examen du plan d'action du MEI a mis en évidence le potentiel de cet engagement à élargir la quantité et la qualité de la participation des acteurs non gouvernementaux à la prise de décision dans la lutte contre l'inflation. Bien que le CNLVC ait continué de collaborer avec les associations de consommateurs, ni la qualité ni la quantité de la participation des organisations de la société civile n'ont évolué¹⁰. En revanche, la participation du public a été renforcée grâce à l'introduction de l'application « Contrôle Citoyen ». Cet engagement a donc atteint des premiers résultats modérés.</p> <p>Dans le cadre des jalons 1 et 2, le comité technique s'est réuni les 14 et 15 février 2023 pour recueillir les contributions des membres de la société civile et établir une matrice d'actions de lutte contre la vie chère pour 2023¹¹. Une évaluation de la matrice 2022 a été effectuée au cours de cette réunion, et les matrices proposées par l'administration et les associations de consommateurs ont également été analysées en vue de sélectionner une matrice de consensus. Les mesures proposées comprenaient la diversification des canaux de communication en associant les radios locales, le renforcement des capacités des parties prenantes pour améliorer la qualité des produits locaux afin d'assurer leur compétitivité face à la forte concurrence dans la ZLECAf, le développement d'espaces commerciaux à marge zéro à Abidjan et dans d'autres villes, la mise en place d'un système de location-vente dans le</p>	

secteur du logement résidentiel, ainsi que des augmentations de salaires et d'allocations pour les fonctionnaires retraités. Un document du CNLVC présente des mesures dans cinq domaines de dépenses : l'alimentation, le logement, le transport, la communication et les études. Si les mesures retenues sont en adéquation avec les thématiques abordées lors de l'atelier, l'analyse de la matrice montre que toutes les propositions issues de l'atelier n'ont pas été retenues. Les principales mesures prises en compte concernent la diversification des canaux de communication et l'accès au logement¹².

Les premiers résultats de cet engagement demeurent limités par l'absence d'évolution du niveau de participation des acteurs non gouvernementaux à cette réforme. Un représentant de la société civile a confirmé la participation des associations de consommateurs estimant toutefois qu'il aurait été préférable d'aller au-delà de ces associations pour représenter la société civile dans son ensemble¹³. Un représentant du Conseil national de lutte contre la vie chère (CNLVC)¹⁴ a indiqué que le décret n° 2017-410 du 21 juin 2017, portant création du Conseil national de lutte contre la vie chère, ne prévoit pas la possibilité d'élargir la liste à d'autres membres de la société civile.

Concernant la mise en œuvre des mesures (Jalon 3), le CNLVC a mené une campagne de communication à travers les émissions « C'Combien ? », « Écho des marchés » et « Le Consommateur », diffusées sur sa chaîne YouTube¹⁵ et sa page Facebook¹⁶. Le CNLVC a également organisé un atelier de renforcement des capacités au profit de quatre syndicats¹⁷. Avant cette séance de formation, une délégation du CNLVC avait rendu visite à ces organisations syndicales afin de renforcer la coopération, notamment concernant le recensement des préoccupations des populations en vue de formuler des recommandations au gouvernement¹⁸. À l'occasion des Journées mondiales des droits des consommateurs de 2023 et 2024, le CNLVC a également organisé des séances de sensibilisation aux droits des consommateurs, aux procédures de réclamation et aux recours possibles¹⁹.

Au-delà des jalons de l'engagement, le gouvernement a lancé en 2023 l'application « Contrôle Citoyen » afin de recueillir les plaintes des citoyens concernant les pratiques tarifaires illicites, la publicité mensongère sur les prix, ainsi que les produits périmés, avariés et/ou frauduleux. Les plaintes déposées déclenchent l'intervention d'une Brigade de Contrôle rapide chargée de vérifier et de traiter le problème²⁰. Le déploiement de l'application doit se poursuivre dans le cadre du cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire, notamment à travers l'information du public et des entreprises sur les mesures prises par le gouvernement en réponse aux plaintes²¹.

Le Chef d'études du CNLVC a déclaré que les cinq jalons avaient été réalisés. Toutefois, le MEI n'a pas reçu de preuves documentées concernant l'atelier de mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère, qui se serait tenu le 7 décembre 2023²². Le MEI n'a donc pas été en mesure de confirmer l'achèvement, ni de vérifier si l'ensemble des mesures contenues dans la matrice avaient été mises en œuvre.

Engagement 4 : finaliser et vulgariser la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?
Oui | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|---|--|

<ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel de résultats : Modeste 	
Cet engagement est évalué dans la section II.	
Engagement 5 : produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des agents publics et des fonctionnaires	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>L'objectif de cet engagement était de renforcer la transparence de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire en publiant des statistiques à jour et désagrégées sur les déclarations. Pour ce faire, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) prévoyait la mise en place d'une plateforme informatique intégrée de gestion des données provenant des déclarations de patrimoine, la formation de ses agents, des points focaux de la déclaration de Patrimoine et des Assujettis, ainsi que la production et la publication régulières des statistiques sur la déclaration de patrimoine. Ce processus est toujours en cours depuis 2020, avec la création de la plateforme par le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) et la formation des points focaux en 2022 dans le cadre du troisième plan d'action.</p> <p>Dans le cadre du quatrième plan d'action, le Directeur de la coopération de la HABG a indiqué que la plateforme faisait l'objet de tests, sans préciser de date de lancement²³. Cette même personne a précisé que des données désagrégées étaient déjà disponibles sur le site Web de la HABG et que celles-ci étaient régulièrement mises à jour. La HABG continue de publier régulièrement les nombres et les pourcentages de personnes qui ont soumis des déclarations de patrimoine désagrégées en fonction de leur poste, comme les présidents d'institutions, les élus, les maires, etc²⁴. Le gouvernement publie ces données depuis 2015. En 2019, la HABG a commencé à produire des tableaux récapitulatifs des déclarations de patrimoine classées par catégorie de fonctionnaires. Depuis 2022, ces données sont mises à jour une fois par mois, et non plus une fois par an comme précédemment. Malgré les progrès relatifs à la plateforme accomplis en interne, cet engagement n'a pas encore amélioré l'accès du public aux informations relatives aux déclarations de patrimoine des agents publics. Aucune modification de la loi afin de publier le contenu des déclarations de patrimoine des fonctionnaires n'a encore été envisagée.</p>	
Engagement 6 : enquêtes de satisfaction participatives sur la délivrance des services publics	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Résultats modérés
Cet engagement est évalué dans la section II.	
Engagement 7 : lutter contre l'orpaillage clandestin en renforçant la communication relative	

à la réglementation du secteur minier	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Non ● Potentiel de résultats : Pas clair 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>Le manque de communication concernant la réglementation minière a conduit le gouvernement à proposer cet engagement afin de sensibiliser les citoyens sur les dangers et les méfaits de l'exploitation illégale de l'or et encourager ceux-ci à participer à des activités légales. Du 18 au 20 juillet 2024, le ministre des Mines a lancé une campagne de sensibilisation à l'exploitation illégale de l'or afin d'éradiquer ce problème²⁵. Des réunions ont eu lieu avec les communautés et les leaders d'opinion, notamment ceux en charge du Conseil d'administration de la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels, et elles ont été suivies de projections de films et de discussions²⁶. Bien que tous ses jalons aient été mis en œuvre, cet engagement n'a pas permis de rendre l'information détenue par le gouvernement accessible au public, ni de rendre le gouvernement plus redevable ou participatif envers les citoyens. Et bien qu'il constitue un enjeu national majeur, cet engagement n'a pas donné de premiers résultats notables en matière de gouvernement ouvert.</p>	
Engagement 8 : renforcer la mise en place de la police de proximité à partir des Comités Consultatifs d'Éthique (CCE)	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Pas clair 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>Cet engagement visait à renforcer la confiance du public envers la police à travers l'opérationnalisation des Comités Consultatifs d'Éthique (CCE) mis en place depuis 2013 par la note de service n° 4701/MEMIS/DGPN/CAB du Directeur Général de la Police Nationale. En dépit de son objectif positif, cet engagement maintenait les pratiques gouvernementales en place et n'a ni élargi ni introduit de nouvelles réformes. Selon le Chef des services de police responsable de la mise en œuvre, l'ensemble des 150 commissariats de police de Côte d'Ivoire ont mis en place des CCE à ce jour, et des réunions mensuelles ont été organisées avec la population dans le cadre de la coproduction de la sécurité. Par ailleurs, des activités socioculturelles et sportives ont été organisées²⁷. Ces rencontres comprenaient une séance d'écoute et d'échanges avec des représentants de la population de Bingerville en avril 2024²⁸, ainsi qu'une réunion avec des représentants régionaux de la filière café-cacao de Soubré en octobre 2023²⁹. Des représentants de la société civile ont déclaré avoir eu connaissance de quelques réunions impliquant des citoyens, mais ne pas avoir participé à ces rencontres³⁰. Ils ont indiqué qu'une évaluation du fonctionnement de ces comités était nécessaire afin de déterminer leur impact sur la participation citoyenne en matière de sécurité publique.</p> <p>Au moment de la rédaction du présent rapport, la plupart des CCE rédigeaient leurs rapports annuels. Le rapport d'auto-évaluation du gouvernement indique que les citoyens s'intéressent aux réunions des CCE et y participent régulièrement. L'Agence Nationale de la Statistique (ANSTAT) indique, quant à elle, que 88 % de la population est satisfaite des services de police,</p>	

contre 71,6 % en 2017³¹. Toutefois, le MEI ne disposait pas d'éléments suffisants pour établir un lien entre le niveau de satisfaction des Ivoiriens vis-à-vis de leur police et les activités des CCE, ni pour déterminer si cet engagement allait au-delà des activités préexistantes des CCE³².

Engagement 9 : faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?
Non ● Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

Cet engagement est évalué dans la section II.

Engagement 10 : renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme en vue de sécuriser le cadre bâti

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?
Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|--|

Cet engagement visait à sensibiliser les populations sur les lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme. Pour ce faire, il s'appuyait sur les langues locales, les radios de proximité, et des passages réguliers dans les médias tout en impliquant des organisations qui œuvrent en faveur de la sensibilisation.

Des actions de sensibilisation ont été effectuées auprès de leaders d'opinion et une enquête de satisfaction a été menée en ligne³³. Le ministère a organisé des journées d'information et de réclamation afin d'informer les usagers et les clients sur les nouvelles réformes, de résorber l'arriéré des demandes de permis de construire non traitées soumises par les usagers, d'informer les usagers de l'état d'avancement de leurs dossiers en cours de traitement et de renforcer les relations avec eux. Des enquêtes ont été menées en 2023 et 2024 auprès du personnel et des usagers du ministère de la Construction, et les recommandations qui en ont résulté ont été présentées au ministère. Parmi les recommandations issues de l'enquête de satisfaction de 2023 figurent la création d'un cadre de concertation avec le cadastre pour accélérer la délivrance des arrêtés de concession définitive (ACD) de terrains, la fixation d'un délai de trois mois pour la délivrance des ACD par les services du ministère, ainsi que la mise en ligne de la procédure de délivrance des permis de construire. Dans le cadre du Jalon 3, un annuaire statistique a été établi afin de résumer la situation dans les secteurs de la construction, du logement et de l'urbanisme. Selon le Directeur de la planification du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, d'autres jalons ont été achevés, à l'exception du Jalon 5 concernant la mise en place d'outils de verbalisation électronique en vue de réduire les éventuelles tentatives de corruption des agents, faute de moyens financiers³⁴. Bien que l'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire³⁵ indique que le public et les OSC étaient impliqués dans le signalement des infractions dans le domaine de la construction, le MEI ne disposait d'aucune autre information permettant de déterminer si le ministère a agi sur la base des recommandations des enquêtes de satisfaction annuelles. Pour renforcer cette réforme à l'avenir, le ministère de la Construction pourrait publier des informations sur le

niveau de mise en œuvre des recommandations ainsi que sur le traitement et les sanctions appliquées en cas de violations des règles de construction.

Engagement 11 : faire adopter, vulgariser et rendre accessible les textes en matière de droit du travail

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?
Non ● Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif de cet engagement était de réduire les conflits liés au travail en adoptant et en diffusant des décrets d'application du Code du travail. En mars 2024, la Direction Générale du Travail a organisé un atelier tripartite afin de mettre à jour les 28 projets de textes relatifs à la loi sur le Code du travail. Le rapport de cet atelier, transmis au MEI, indique que sur les treize (13) textes proposés dans le cadre de l'engagement du PGO, douze (12) ont été adoptés et un a été renvoyé pour réécriture (repos hebdomadaire). Cet atelier a été suivi de trois réunions techniques de la Commission consultative du Travail en mai, août et novembre 2024, consacrées à l'examen des avis des partenaires sociaux sur les projets de textes, après consultation préalable du service de réglementation du ministère du Travail. Le gouvernement a adopté quelques décrets de ce type, l'un concernant l'application de dispositions relatives aux licenciements collectifs pour motif économique et l'autre concernant l'affectation, l'organisation et le fonctionnement du comité consultatif technique chargé de l'étude des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail (CTC-SST)³⁶. Ces décrets ne font toutefois pas partie des 14 décrets prévus dans le texte de l'engagement initial. L'auto-évaluation du gouvernement de Côte d'Ivoire indique que l'activité d'information et de sensibilisation des partenaires sociaux a été achevée³⁷. Cependant, le MEI n'a pas reçu d'éléments permettant de confirmer le nombre de décrets soumis au Secrétariat général du gouvernement ou l'état de ceux qui ont été adoptés. Ce manque de preuves a limité l'évaluation du niveau d'achèvement et des premiers résultats de cet engagement par le MEI³⁸.

¹ Notes de la rédaction :

1. Les titres courts des engagements peuvent avoir été modifiés par souci de concision. Pour consulter le texte intégral des engagements, voir le « Plan d'action national de gouvernement ouvert de Côte d'Ivoire 2024-2026 », PGO Côte d'Ivoire, 7 janvier 2025, <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2024-2026>.
2. Pour plus d'informations sur l'évaluation de la conception des engagements, voir « Examen du plan d'action du MEI : Côte d'Ivoire 2022–2024, » Partenariat pour un gouvernement ouvert, octobre 2023, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/10/Cote-dIvoire_Action-Plan-Review_2022-2024_EN.pdf.

² Voir les détails de l'arrêté à l'adresse suivante : <https://web.facebook.com/share/p/1AJvx49rmH>.

³ Raïssa N'cho (Chef d'études de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local) et Donald Hugues Koffi (Chef de bureau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local), entretien avec le chercheur du MEI, 28 mars 2025 ; Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 25 mars 2025.

⁴ Dongo Kwamé Kouman (Chargé de formation à Transparency Justice et membre du Comité Technique du PGO issu de la société civile), entretien avec le chercheur du MEI, 1^{er} avril 2025.

⁵ N'cho et Koffi, entretien.

⁶ « Revue de milieu d'année sur l'exécution du Budget, », Direction Générale du Budget et des Finances, 2 avril 2025, <https://www.dgbf.ci/revue-de-milieu-dannee>.

⁷ « Revue de milieu d'année sur l'exécution du Budget », Direction Générale du Budget et des Finances.

⁸ Getheme Pâcome Junior N'douba (Chef d'études au Ministère du Budget), entretien avec le chercheur du MEI, 7 mars 2025.

⁹ Tingain, entretien, 25 mars 2025.

¹⁰ Salifou Ouattara (Vice-Président de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire), entretien avec le chercheur du MEI, 27 août 2025, et Ibrahima Touré (Président du Réseau National des Consommateurs de Côte d'Ivoire), entretien avec le chercheur du MEI, 29 août 2025.

¹¹ « Lutte contre la vie chère : Réunion de travail du comité technique du conseil national de lutte contre la vie chère », Abidjan.net, 15 février 2023, <https://news.abidjan.net/galeries/50765/lutte-contre-la-vie-chere-reunion-de-travail-du-comite-technique-du-conseil-national-de-lutte-contre-la-vie-chere>

¹² Proposition de mesures de lutte contre la vie chère pour 2023. Document fourni au chercheur du MEI, 17 juillet 2025

¹³ Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

¹⁴ Bouet Elvice (Chef d'études du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère), entretien avec le chercheur du MEI, 3 mars 2025.

¹⁵ Visionner la chaîne YouTube du CNLVC : <https://www.youtube.com/watch?v=ItZX5Jbvrho>

¹⁶ Voir la page Facebook du CNLVC : https://web.facebook.com/CNLVC/?locale=fr_FR&_rdc=1&_rdr

¹⁷ « Côte d'Ivoire-AIP/ Le CNLVC outille les centrales syndicales pour une meilleure appropriation des mesures de la lutte contre la cherté de la vie », Abidjan.net, 17 avril 2024, <https://www.aip.ci/52679/cote-divoire-aip-le-cnlvc-outille-les-centrales-syndicales-pour-une-meilleure-appropriation-des-mesures-de-la-lutte-contre-la-cherte-de-la-vie/>

¹⁸ « Lutte contre la vie chère : Quatre centrales syndicales viennent en renfort au Cnlvc », Abidjan. Net, 2 février 2024, <https://www.fratmat.info/article/237815/societe/lutte-contre-la-vie-chere-quatre-centrales-syndicales-viennent-en-renfort-au-cnlvc>

¹⁹ « Journée mondiale des Droits des consommateurs : le CNLVC sensibilise les populations de Yopougon sur les actions de revendications contre les coûts exorbitants de marchandises », Abidjan.net, 26 mars 2024,

<https://news.abidjan.net/articles/729619/journee-mondiale-des-ddroits-des-consommateurs-le-cnlvc-sensibilise-les-populations-de-yopougon-sur-les-actions-de-revendications-contre-les-couts-exorbitants-de-marchandises> s

²⁰ « Lutte contre la cherté de la vie : l'application mobile « Contrôle citoyen » a permis de recenser 1 220 plaintes depuis mai 2023 », Abidjan.net, 2 août 2023, <https://news.abidjan.net/articles/722956/lutte-contre-la-cherte-de-la-vie-lapplication-mobile-controle-citoyen-a-permis-de-recenser-1-220-plaintes-depuis-mai-2023> ; Gouvernement de Côte d'Ivoire. « Tout Savoir Sur : L'application « Contrôle citoyen », le mardi 1er août 2023 » vidéo YouTube.

<https://www.youtube.com/watch?v=2iwSOgZtNnY>

²¹ Engagement 10. Gouvernement de Côte d'Ivoire. Cinquième plan d'action du PGO.

<https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/cote-divoire-action-plan-2024-2026//>

²² Le chercheur du MEI a demandé au responsable de l'engagement de lui fournir des documents par email les 5, 21 et 28 mars 2025, mais n'a pas reçu de réponse de sa part. Suite à des recherches documentaires, le MEI n'a trouvé aucune preuve disponible dans le référentiel et sur la page Facebook du PGO Côte d'Ivoire Voir : <https://web.facebook.com/ogpci> ; <https://web.ogp.gov.ci>.

²³ Esther Adou-Coulibaly (Directrice de la Coopération à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance), entretien avec le chercheur du MEI, 7 mars 2025.

²⁴ Voir : <https://habg.ci/statistique-declaration>.

²⁵ « Lutte contre l'orpaillage illégal : le ministre Sangafowa Coulibaly sensibilise les populations de kong sur les conséquences du fléau », Gouvernement de Côte d'Ivoire, <https://www.energie.gouv.ci/actualite/lutte-contre-lorpaillage-illegal-sangafowa-coulibaly-met-en-mission-les-populations-de-kong>.

²⁶ « Bagoué : Les populations de Boundiali invitées à tourner le dos à l'orpaillage illégal, » Ministère des Mines, 19 juillet 2024, <https://www.energie.gouv.ci/actualite/bagoue-les-populations-de-boundiali-invitees-a-tourner-le-dos-a-lorpaillage-illegal>.

²⁷ Marius Nangui Koffi (Chef des services de police et Coordinateur des Comités Consultatifs d'Éthique), entretien avec le chercheur du MEI, 12 mars 2025.

²⁸ « Côte d'Ivoire-AIP/ Vers une collaboration effective pour les défis sécuritaires entre la Police nationale et la population de Bingerville », Agence ivoirienne de presse, 2 avril 2024, Côte d'Ivoire-AIP/ Vers une collaboration effective pour les défis sécuritaires entre la Police nationale et la population de Bingerville - AIP - Agence Ivoirienne de Presse

²⁹ « La police de Soubré invite les acteurs de la filière café cacao à plus de vigilance », Abidjan.net, 26 octobre 2023, <https://news.abidjan.net/articles/725233/la-police-de-soubre-invite-les-acteurs-de-la-filiere-cafe-cacao-a-plus-de-vigilance>

³⁰ Tingain, entretien, 25 mars 2025 ; Kouman, entretien, 1^{er} avril 2025.

³¹ « Proportion de la population ayant confiance aux institutions de défense et de sécurité Police/Gendarmerie/Armée, » Agence Nationale de la Statistique, <https://www.anstat.ci/indicateur-details/1343bac57199c81532f8d9f30b97709eab4b71e22d45b9bf852c8f9feebeeb1cdf9c59073475441a44f404a9294212c6b9a0fb274c7604c6160a236bf884e392b-USkttDnlbcLURLpwrUVQjDyZhNmsksoFp92hYAFL8>.

³² Le 18 mars, le chercheur du MEI a demandé au responsable de l'engagement un exemplaire des rapports d'activités du CCE, mais n'avait toujours pas reçu cette information le 4 avril 2025. Suite à des recherches documentaires, le MEI n'a trouvé aucune

preuve disponible dans le référentiel et sur la page Facebook du PGO Côte d'Ivoire Voir : <https://web.facebook.com/ogpci> ; <https://web.ogp.gouv.ci>.

³³ « Journées portes ouvertes du Melu : le message de Chim-inter à la chefferie traditionnelle, » AFRIKI, 14 mai 2024, <https://www.afrikipresse.fr/article/journees-portes-ouvertes-du-mclu-le-message-de-chim-inter-a-la-chefferie-traditionnelle>.

³⁴ Souleymane Aidara (Directeur de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme), entretien avec le chercheur du MEI, 23 avril 2025.

³⁵ « Rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire - 4^e Plan d'action national 2022–2024, » PGO de Côte d'Ivoire, mars 2025, <https://web.ogp.gouv.ci/evaluation/auto-evaluation>.

³⁶ Voir : <https://cotedivoirepaie.ci/wp-content/uploads/2024/05/DECRET-N%C2%B0-2024-144-DU-13-MARS-2024.pdf> ; <https://loidici.biz/2025/01/05/60890/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/60890/naty>.

³⁷ « Rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire - 4^e Plan d'action national 2022–2024, » PGO de Côte d'Ivoire.

³⁸ Le chercheur du MEI n'a pas reçu de réponse de la part du responsable de l'engagement à ses demandes faites par WhatsApp le 31 mars 2025 et par e-mail le 9 avril 2025. Suite à des recherches documentaires, le MEI n'a trouvé aucune preuve disponible dans le référentiel et sur la page Facebook du PGO Côte d'Ivoire Voir : <https://web.facebook.com/ogpci> ; <https://web.ogp.gouv.ci>.